



Club Lions de Repentigny



Bourses d'études 2024

Club Lions de Repentigny-Desjardins

Règlements régissant la demande et l'octroi d'une bourse.

OBJET DES BOURSES D'ÉTUDES

Ces bourses d'études ont pour objet de contrer le décrochage scolaire et s'adressent aux jeunes étudiants en difficulté d'apprentissage et comportant un problème de santé, tel que le syndrome de Gilles de la Tourette, le TDAH, la Dyslexie, l'Aphasie, l'Autisme et du Trouble relevant de la psychopathologie (soutien émotif-code 53).

Le Club Lions de Repentigny octroiera conjointement avec Desjardins Caisse Pierre-Le Gardeur, huit (8) bourses totalisant 2 500\$.

PÉRIODE D'INSCRIPTION pour l'année scolaire 2024

La période d'inscription sera du 15 mars au 30 avril 2024 et les applications devront parvenir au secrétariat du Club Lions au plus tard le 30 avril 2024. Les bourses seront octroyées pour la session scolaire 2024-2025.

Les noms des lauréats seront connus et les bourses seront remises dans les 60 jours suivants.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Le candidat doit être un étudiant de la MRC de L'Assomption.

Le candidat doit poursuivre des études à temps plein ou à temps partiel de niveau secondaire ou plus. Le candidat doit avoir obtenu un diagnostic d'un des problèmes de santé suivants:

le syndrome de Gilles de la Tourette, le TDAH, la Dyslexie, l'Aphasie, l'Autisme ou du Trouble relevant de la psychopathologie (soutien émotif-code 53). Les conditions doivent être confirmées par un professionnel de la santé ou un représentant autorisé de l'institution.

Le nombre de bourses accordées à un même candidat se limitera à deux années.

Le candidat doit soumettre sa demande en complétant le formulaire officiel. De plus, sa demande devra être reçue à l'adresse indiquée plus bas au plus tard à 23h59 le 30 avril 2024.

Tous les formulaires d'application deviendront la propriété du Club Lions de Repentigny.

Les renseignements fournis sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement explicite du candidat et de son parent/tuteur légal.

Le candidat autorise la ou les personnes nommée(s) en référence dans le formulaire à fournir toutes les informations jugées pertinentes et utiles à l'octroi de cette bourse au représentant du Club Lions de Repentigny nommé à cet égard.

À la demande du Club Lions de Repentigny, le lauréat d'une bourse accepte que l'octroi de cette bourse soit rendu public avec une photo et le nom du récipiendaire. Le refus d'accepter la bourse libère le Club Lions de Repentigny de toutes responsabilités ou engagements envers le candidat. Le candidat lauréat d'une bourse libère également le Club Lions de Repentigny de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation de la bourse.

Le Club Lions se réserve le droit, pour motif exceptionnel, de mettre fin à ce concours et/ou d'en modifier les conditions d'année en année.

Les règlements du concours et le formulaire à compléter sont disponibles à compter du 15 mars 2024 en communiquant à l'adresse courriel clublionsderepentigny.org@outlook.com en spécifiant la demande de documents pour les Bourses d'études Lions-Desjardins.

Bourses d'études Club Lions de Repentigny-Desjardins

Club Lions de Repentigny

215-50, rue Thouin

Repentigny QC J6A 4J4

Info : Jeanne-Mance Deschênes au 450 581-7162

Le masculin dans ce document est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'en alléger la lecture.